ACPQ
COLLÉGIAL PRIVÉ

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES
APPEL DE CANDIDATURES 2026-2027

Enseignement supérieur Québec

OBJECTIFS

Les établissements d'enseignement collégial contribuent grandement au développement du potentiel culturel du Québec par la qualité de la formation offerte et le renouvellement du savoir et des pratiques dans les domaines artistique et culturel. Il importe à la fois de favoriser le rayonnement international de ces institutions de formation et de s'assurer de l'internationalisation de la formation des étudiants québécois en leur offrant des occasions d'immersion à l'étranger.

Le programme de soutien aux activités artistiques et culturelles offre un soutien financier aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement collégial privés pour la réalisation d'échanges internationaux de courte durée dans le domaine de la formation artistique et culturelle.

Ces échanges doivent viser la réalisation conjointe d'une activité (production, événement ou spectacle) par une équipe composée d'étudiants québécois, encadrés par des professeurs ou professionnels de leur établissement d'attache, en collaboration avec un partenaire d'une autre province ou d'un autre territoire canadien, ou de l'étranger.

Dans le cadre de ce programme, l'Association des collèges privés du Québec dispose de 3 000 $ pour l'année 2026-2027.

DÉFINITION :

Étudiant québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un étudiant québécois est la même que celle utilisée dans le Règlement sur la définition de résident du Québec.

Clientèle cible

Le Programme s'adresse aux étudiants québécois inscrits dans un programme d'études à l'enseignement régulier au sein d'un collège privé agréé aux fins de financement.

Les projets peuvent être soumis dans les domaines suivants :

Aménagement	Urbanisme et design	Mode
Animation 3D	Dessin animé	Multimédia
Photographie	Musique et chanson	Cinéma
Vidéo	Beaux-arts	Danse
Théâtre	Cirque	Muséologie

Écriture et poésie		

MODALITÉS ET DURÉE DE L'ÉCHANGE

Les établissements d'enseignement collégial doivent déposer les candidatures auprès de l'ACPQ qui procède à l'évaluation des dossiers.

Un même établissement ne peut présenter plus de deux demandes par année. Ce programme ne permet pas de financer :

- des séjours de type tourisme culturel, c'est-à-dire un séjour composé de visites de plusieurs sites ou musées;
- un séjour ne comportant que la participation à des événements artistiques ou culturels;
- un stage d'apprentissage linguistique.

Ce programme ne peut être jumelé à aucun autre programme de mobilité géré par l'ACPQ.

Le programme proposé pour la réalisation du séjour doit comporter un minimum de cinq (5) jours d'activités admissibles (hors déplacements locaux et internationaux) reliées à l'un ou l'autre des domaines admissibles. Le départ du Québec doit avoir lieu dans la période couverte par l'appel de candidatures.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Un collège qui désire soumettre une candidature dans le cadre de ce programme doit transmettre à l'ACPQ, au plus tard le **11 novembre 2026**, le formulaire de candidature, une lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint, une lettre du partenaire d'accueil et un calendrier détaillé des activités.

L'ACPQ transmettra un accusé de réception pour chaque candidature soumise.

FRAIS D'INSCRIPTION

Ce programme ne comporte aucuns frais d'inscription.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les demandes sont évaluées par un comité d'évaluation établi par l'ACPQ en tenant compte des critères suivants :

- production d'une activité artistique ou culturelle

- rayonnement et portée éducative
- pertinence du projet et caractère novateur
- cohérence
- qualité du dossier de présentation
- appui complémentaire au financement, comme une bourse de la fondation de l'établissement ou d'un autre organisme

Seuls les dossiers déposés complets sont considérés.

CONFIRMATION DE LA RÉPONSE DU COMITÉ DE SÉLECTION

À la suite de l'analyse des dossiers reçus, l'Organisme confirmera par écrit l'acceptation ou le rejet des projets aux établissements concernés, environ six (6) semaines après la date limite de dépôt.

FINANCEMENT

Le Programme de soutien aux activités artistiques et culturelles au niveau collégial est financé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

MONTANT ALLOUÉ

Le montant de financement s'élève entre 400 $ et 650 $ par étudiant, pour un montant maximal de 8 000 $ par projet. L'évaluation est faite en fonction du nombre de projets reçus, du nombre d'étudiants dans les groupes et de la qualité des dossiers reçus. Il appartient aux établissements d'informer l'ACPQ de toute modification relative au séjour, qu'il s'agisse, par exemple, d'une annulation, d'un retour anticipé ou d'un abandon du projet. Dans ces circonstances, l'ACPQ se réserve le droit de mener les vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité des projets et de réclamer une partie ou la totalité du financement, le cas échéant.

FRAIS AFFÉRENTS À LA PARTICIPATION

La bourse accordée par le MES permet de couvrir une partie des frais liés au séjour réalisé par l'étudiant. En participant à ce programme, l'étudiant doit s'attendre à assumer une partie des coûts suivants :

- frais pour l'obtention d'un passeport, le cas échéant;
- frais de visa de séjour, le cas échéant;
- frais pour les assurances de responsabilité civile et médicale, le cas échéant;
- frais pour le transport vers la destination;
- frais de logement, de repas et de transport lors du séjour dans une autre province ou un territoire canadien, ou à l'étranger;
- autres frais reliés à un séjour réalisé à l'extérieur du Québec.

Veuillez nous faire parvenir votre demande **au plus tard le 11 novembre 2026**
à acpq@acpq.net (**un seul fichier PDF par projet**)

Information

Vous pouvez communiquer avec M. Patrick Bérubé, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec, au 514 880 8890 ou à berubep@acpq.net

ASSURANCES

Chaque personne participant au projet doit souscrire à une assurance de responsabilité civile qui la couvre et couvre les actes professionnels et privés pratiqués dans le pays étranger ou dans une autre province ou territoire canadien. Une assurance médicale couvrant la personne à destination est également obligatoire. Le collège doit donc s'assurer que tous les étudiants participants ont les couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation de leur séjour.

DESTINATION

L'ACPQ se réserve le droit de refuser tout projet se déroulant dans un pays ou une région faisant l'objet de restrictions de voyage, qu'elles résultent de son analyse de la situation ou de la publication d'avis spécifiques par les autorités gouvernementales. En fonction de l'évolution du contexte sécuritaire du pays d'accueil, l'ACPQ se réserve le droit d'annuler à tout moment le soutien financier. Dans une telle éventualité, l'établissement devra rembourser à l'ACPQ les montants reçus.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Pour tout projet accepté, l'ACPQ se réserve le droit d'annuler le versement du soutien financier ou d'en exiger le remboursement total ou partiel, notamment si le projet est annulé avant le départ pour des raisons liées à la sécurité des participants dans le pays d'accueil, si le financement n'a pas été utilisé conformément aux objectifs prévus, ou si un étudiant se désiste avant la réalisation de son projet. Dans ce dernier cas, l'établissement doit restituer à l'ACPQ le montant correspondant au financement alloué à cet étudiant.

RAPPORT DE PROJET

Les établissements doivent soumettre à l'ACPQ un rapport de projet actualisé incluant la liste des participants, l'atteinte des objectifs et les dépenses, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du projet.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES
2026-2027

ANNEXE I : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Titre du projet	
Établissement	
Province, territoire ou pays et ville de l'activité	
Dates de réalisation	
Établissement ou organisme partenaire	

GRANDES LIGNES DU PROJET (200 MOTS MAXIMUM)

RÉPONDANT DU PROJET

Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

DOMAINE D'ACTIVITÉS

Aménagement	Urbanisme et design
Mode	Animation 3D
Dessin animé	Multimédia
Photographie	Musique et chanson
Cinéma	Vidéo
Beaux-arts	Danse
Théâtre	Cirque
Muséologie	Écriture et poésie

PARTICIPANTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Étudiants	Programme (numéro et titre
Professeurs	Département ou programme

BUDGET

Coût total du projet	
Ventilation des coûts	
Transport aérien	
Transport terrestre	
Hébergement	
Repas	
Vaccins / visa	
Autre	
Financement	
Subvention demandée dans le cadre du présent programme	
Autres sources de financement (précisez)	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

VEUILLEZ ANNEXER LES PIÈCES SUIVANTES :

- √ Lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint
- √ Lettre du partenaire d'accueil
- √ Calendrier détaillé des activités